

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
Maité POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**RAPPORT N° 160630-01 -ADM-**

### DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'OLORON – HAUT BEARN

M. LACRAMPE précise que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoyait la réduction du nombre de syndicats. La loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République est venue confirmer ce point.

Par ailleurs, par délibération en date du 21 Avril 2016, le Conseil Syndical du Pays d'Oloron Haut Béarn a validé le principe de sa dissolution, et sollicité l'avis des 4 communautés de communes-membres. Il a, par ailleurs, défini les conditions de sa liquidation dans le cadre d'un Comité de Pilotage comprenant notamment les présidents des EPCI membres

REC  
16  
8 JUL. 2016  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Vu la délibération du 21 avril 2016 du Conseil Syndical du Pays d'Oloron Haut-Béarn

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **VALIDE** le principe de dissolution du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron-Haut Béarn
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

Affiché le 08.07.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE